

Ce sont nos enfants et nous désirons le mieux pour eux

Non au Projet de loi 124

Ce mémoire s'adresse à:

Mme Denise Lamontagne
1035, rue des Parlementaire
Édifice Pamphile-LeMay, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Les parents utilisateurs
Centre de la petite enfance La voie lactée
6767, route de l'aéroport
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 8Y9

23 novembre 2005

Les parents utilisateurs

du Centre de la petite enfance La voie lactée
CPE de 28 places en milieu de travail

À cause du Projet de loi 124, notre CPE perdra son milieu familial ce qui aura comme impact majeur sur plusieurs plans:

- Le personnel de notre CPE puisque nous aurons beaucoup moins de revenus et de pouvoir décisionnel.
- Des abolitions de postes et des réaménagements de tâches devront être effectuées au sein du personnel de notre CPE par exemple l'abolition du poste de conseillère pédagogique, la réduction des heures de travail de la directrice et possiblement de certains autres postes)
- Notre CPE sera en situation financière précaire. On devra soit se fusionner, soit se privatiser ou bien fermer.
- Le projet de loi résultera en une commercialisation des places, une diminution de la qualité **et une hausse des coûts pour les parents selon le revenu familial** (selon le ministère, si vous gagnez trop, vous paierez plus)
- Avec ce projet de loi, les parents utilisateurs formeront maintenant la majorité des conseils d'administration (50+1) et non les deux tiers (2/3) (article 7 du projet de loi) comme c'était le cas avant. Le conseil d'administration peut donc se réunir et décider d'un point sans qu'une majorité de parents ne soit en accord avec le projet. (Ex. : un conseil d'administration de sept (7) personnes, dont quatre (4) parents peut décider d'un point, alors qu'un seul parent est présent et en accord)
- Puisqu'il est proposé d'implanter un nouveau bureau pour la gestion des milieux familiaux, ceci va à l'encontre de la modernisation de la fonction Publique dont le but est de réduire la bureaucratie.

Considérant que le projet de loi 124 nous privera de revenus.

Considérant que le retrait des places en milieu familial de notre CPE entraînera des pertes d'emploi celui de la conseillère pédagogique, la moitié du poste de directrice et sans doute d'autres postes.

Considérant que notre CPE sera dans une situation financière précaire.

Considérant que le projet de loi résultera en une commercialisation des places.

Considérant que le projet de loi diminuera la qualité des services offerts.

Considérant que le projet de loi prévoit une augmentation des tarifs de garde selon le revenu familial.

Considérant que le projet de loi réduira le pouvoir décisionnel à un simple 50 +1.

Considérant que le projet de loi augmente la bureaucratie.

**Nous, les parents du CPE La voie lactée, refusons
que le projet de loi 124 soit entériné.**